



## **RÈGLEMENT SPORTIF**

### **« PEPSI WIND TOUR »** **Saison 2025**

**Préambule :** Il est créé un circuit promotionnel où se rencontrent des navigateurs sur les supports Windsurf et Wingfoil. Le circuit est appelé "PEPSI WIND TOUR" est existe grâce à l'engagement de partenaire privé notamment la société Sodipa via la marque PEPSI qui accompagne majoritairement ce projet. L'objectif est l'animation, la promotion et la popularisation du Windsurf et du Wingfoil. Le programme comprend 4 étapes de 2 journées et prévoit une répartition harmonieuse sur le territoire en privilégiant les spots dépourvus de structures.

#### **1. PROGRAMMATION ET PATRONNAGE**

1.1 Chaque épreuve retenue est de grade 5B.  
1.2 Le PEPSI WIND TOUR se déroule sur une année civile ; l'étape finale se déroule à Vieux-Fort le premier week-end des vacances de noël.

1.3 CALENDRIER : Chaque étapes est organisée par un Club Affilié à la FFVoile (Autorité Organisatrice) sous le nom de PEPSI WIND TOUR # suivi du numéro de l'épreuve. Le calendrier des compétitions du PEPSI WIND TOUR est présenté par le club organisateur aux commissions windsurf et wingfoil. Il est entériné par la commission sportive de la ligue. Le club organisateur doit saisir la compétition sur le site Internet fédéral selon la procédure de saisie définie par la FFVoile. La compétition et ses épreuves doivent comporter les caractéristiques conventionnelles de libellé.

1.4 Sans objet  
1.5 Toute création et/ou modification de date d'une étape en cours d'année est exceptionnelle et doit être diffusée 30 jours avant.

Le report d'une épreuve est administrativement possible (serveur FFVoile) sur demande approuvée par la LGV (si intempéries ou autre événement justifié) dans un délai de 15 jours avant.

1.6 Réglementation : l'organisateur doit respecter le règlement des manifestations nautiques et des compétitions, le règlement technique de la FFVoile et l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer.

1.7 L'avis de course doit être édité et largement diffusé au minimum 2 semaines avant la compétition. Il doit se conformer aux articles 3.4, 4.1 et 5.1. du présent règlement.

## 2. PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU PEPSI WIND TOUR :

### 2.1 ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS :

2.1.1 Être licencié FFVoile licence club ou licence temporaire.

2.1.2 Catégories (pour chaque catégorie, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours à la fin du PEPSI WIND TOUR) :

- Jeune U17 (12 à 16 ans) pour les U15 : obligation d'un avis favorable du club ou présentation d'un niveau 3 FFVoile (windsurf/wingfoil)
- Homme (windsurf/windfoil)
- Femme (windsurf/windfoil)
- FREEERIDE → 2 cambers maximum par voiles (windsurf) // Wing boudin, strapless, pas de harnais (wingfoil)

2.1.3 Identification des concurrents :

Pour les windsurf :

- Le port d'un dossard numéroté fourni par l'A.O porté au-dessus de tout équipement de navigation ou le marquage des voiles (effectuer selon la règle 77, l'annexe G et la règle B2.4 de l'annexe Windsurf des RCV 2025/2028. Les lettres doivent faire 23 cm de haut, 4cm d'épaisseur de trait et que la police de caractère choisie doit être la plus sobre et simple possible. les numéros de voiles sont attribués en fonction de la liste disponible sur le blog :

[www.windsurfguadeloupe.over-blog.com](http://www.windsurfguadeloupe.over-blog.com)

Pour les wingfoil :

- Le port d'un dossard numéroté fourni par l'A.O. porté au-dessus de tout équipement de navigation.

2.2 Sans objet.

2.3 Le montant des inscriptions à une épreuve du PEPSI WIND TOUR est de 40€ par étapes (2 jours) ou 30€/jours. Le montant des inscriptions pourra augmenter en cas d'inscription tardive.

## 3. ORGANISATION DES ÉTAPES :

### 3.1 Les compétitions sont courues selon :

3.1.1 Les RCV World Sailing complétées par l'annexe B.

3.1.2 Les prescriptions fédérales.

3.1.3 Les règles de jauge F42 pour les courses de windsurf.

3.1.4 Le règlement sportif du PEPSI WIND TOUR et ses annexes éventuelles

3.1.5 L'Avis de course et les Instructions de Course de chaque étape et leurs annexes.

3.2 Coordination : un coordonnateur du PEPSI WIND TOUR est nommé par le club organisateur ; il a la charge de contrôler la bonne mise en place de chaque épreuve, d'assurer la coordination générale et d'éditer le classement général.

3.3 Courses : l'organisateur d'une étape met en œuvre un parcours adapté au site de navigation, tant au niveau de la sécurité des pratiquants que de la recherche des intérêts sportifs et ludiques de la course. Le parcours proposé peut être original mais doit être simple, efficace, et se rapprochant du mieux possible du public. Des courses de «Funny Race» qui ne comptent pas dans le classement du PEPSI WIND TOUR pourront être organisées si le vent entre le signal préparatoire et le signal de départ est inférieur à 12 nœuds.

3.4 Sans objet

3.5 Arbitrage :

3.5.1 Le club organisateur du PEPSI WIND TOUR désigne un Comité de Course (CC) et un Comité de Réclamation (CR) distinct du CC via le serveur fédéral ainsi qu'un Directeur de Course (DC) en charge des parcours et des conditions de navigations/validations. Le président de CC est qualifié au rang régional minimum.

3.5.2 Sans objet.

3.6 Rappel de quelques règles :

3.6.1 Sécurité individuelle des participants : dispositions réglementaires légales, fédérales ou de classe.

- Port du casque et de la veste d'impact pour les wingfoil
- Port du gilet 50N pour les U17 windsurf

3.6.2 Sécurité organisateur : le club organisateur doit mettre en œuvre un dispositif de sécurité adapté (nombre d'embarcations dévolues à la sécurité, moyens de communication, compétence des personnes...) et conformément aux prescriptions réglementaires obligatoires.

#### 4. VALIDATION, CLASSEMENTS ET TITRES :

4.1 Classement à chaque épreuve :

4.1.1 Chaque étape est validée dans le PEPSI WIND TOUR si 1 course minimum est courue.

4.1.2 Le classement général d'une étape est effectué par cumul des scores de chaque course. Pour chaque étape, il est retiré le plus mauvais score à partir de 3 courses, les 2 plus mauvais scores à partir de 6 courses et les 3 plus mauvais scores à partir de 9 courses validées.

4.1.3 Les résultats d'une étape sont réalisés avec le logiciel FReg ou Score et publiés sur le site FFVoile selon la procédure télématique. Ils sont fournis au coordonnateur pour la réalisation du classement général.

4.2 Invalidation : Le coordonnateur se réserve le droit d'invalider une épreuve du PEPSI WIND TOUR (calcul du classement général annuel) si ce règlement est mal respecté, en particulier selon des critères de qualité, d'équité sportive, de sécurité et de législation. Dans ce cas, l'épreuve est invalidée, chaque participant reçoit 0 points, application de l'art. 6.9.2 pour les absents, les autres épreuves conservent leur numérotation.

4.3 Sans objet.

4.4 Une série du PEPSI WIND TOUR est constituée si 5 compétiteurs admissibles au minimum sont classés sur une majorité des épreuves.

4.5 Les 3 premiers d'une série sont récompensés si minimum 6 compétiteurs sont classés.

4.6 Sans objet.

4.7 Sans objet.

4.8 Sans objet.

4.9 Scores :

4.9.1 Sans objet.

4.9.2 Un compétiteur non partant à une étape est classé Did Not Course (DNC : non inscrit ou n'ayant pas pris le départ) ; il reçoit le score suivant : nombre de classés + 1 point.

4.10 Classements Généraux Annuel du PEPSI WIND TOUR :

4.10.1 Le classement général de chaque catégorie du PEPSI WIND TOUR est effectué par cumul du score individuel à chaque épreuve, sans recalcul des points, après retrait du plus mauvais score.

Aucune demande de reclassement sur une épreuve du PEPSI WIND TOUR n'est recevable en cas d'absence.

4.11 Les catégories suivantes sont prévues et récompensées (selon art. 6.4 et 6.5) :

4.11.1 Windsurf homme (Podium)

4.11.2 Windsurf femme (Podium)

4.11.3 Windsurf jeune U17 (Podium)

4.11.4 Windsurf freeride (Podium)

4.11.5 Wing homme (Podium)

4.11.6 Wing femme (Podium)

4.11.7 Wing jeune U17 (Podium)

4.11.8 Wing freeride (Podium)

## 5. ANNULATION/REPORT

5.1 Une étape du PEPSI WIND TOUR peut être annulée si les conditions météorologiques sont défavorable ou pour toutes raisons de force majeure ;

5.1.2. En cas d'annulation d'une étapes les inscrits se verront rembourser ;

5.2 Une étape du PEPSI WIND TOUR peut être reportée pour toutes raisons de force majeur (demande des autorités, météo ...) ;

5.2.1. En cas de report d'une étapes les inscrits seront informé et se verront proposer un remboursement ou le maintien de leur inscription à l'épreuve reportée ;

## 6. COMMUNICATION

6.1 Une communication média est réalisée pour chaque épreuve, mentionnant la marque PEPSI et le club organisateur et la commune d'accueil de l'épreuve.

6.2 Sans objet.

6.3 L'organisateur d'une étape du PEPSI WIND TOUR ainsi que l'ensemble des participants et leurs accompagnateurs s'engage à une obligation de réserve vis-à-vis de l'ensemble des partenaires institutionnels et commerciaux.

## 7. CONTACT

- pepsiwindtour@gmail.com
- Hugo 0690 31 11 06
- Tristan 0690 05 93 93
- Lohan 0690 54 38 37